Les défis des droits de l'homme à l'heure des grandes mutations

Roger Koussetogue Koudé

Maître de conférences (Hdr), titulaire de la Chaire Unesco « Mémoire, Cultures et Interculturalité », Université catholique de Lyon (Ucly) – Lyon, France

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Chers étudiants,

Nous voici arrivés au terme de notre Colloque international portant sur le thème : « *Les droits de l'homme : un défi permanent*[47] », colloque marquant les 30 ans de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL).

C'est avec un sentiment d'honneur et de satisfaction que je m'apprête à tirer les conclusions et à faire le bilan scientifique des deux jours de travaux de ce colloque qui aura tenu toutes ses promesses. Je dois préciser qu'il ne s'agira pas d'une synthèse chronologique mais d'un bilan scientifique qui me permettra de mettre en exergue les idées majeures qui ont émergé de nos travaux au cours de ces deux journées.

Le choix du thème même de notre colloque (« *Les droits de l'homme : un défi permanent* ») n'était pas le fait du hasard. Nous étions partis d'un constat, à savoir le rôle majeur conféré aux droits de l'homme aujourd'hui, tant sur le plan local, national qu'international[48].

Cette importance se traduit par le fait que les droits de l'homme sont aujourd'hui[49] :

- un élément essentiel de structuration des relations internationales et, conséquemment, un moyen d'intégration politique et éthique de la Communauté internationale ;
- un instrument essentiel de la stratégie de l'Organisation des nations unies (ONU) dans la recherche de la paix et de la sécurité dans le monde ;

47. *cf.* notre article : « Les nouveaux défis des droits de l'homme », *Revue Hamzat Wassel*, avril 2010, p. 11 & sq.

48. *cf.* notre article : « L'aujourd'hui de l'autorité des droits de l'homme », *Revue Hamzat Wassel*, juin 2010, p. 7 & sq.

49. *Idem.*

- un instrument essentiel de promotion du développement et de la solidarité, tant sur le plan national, régional et qu'international ;
- un moyen de promotion et de mise en œuvre de l'État de droit et de la démocratie dans le monde, etc.

Nous étions partis aussi du constat qu'en dépit du rôle majeur conféré aux droits de l'homme dans les sociétés contemporaines, ces droits restent profondément et intrinsèquement marqués par un défi principal : celui de leur mise en œuvre concrète, au moyen d'institutions qui soient crédibles et efficaces, à même de garantir ainsi le respect effectif de leur autorité, juridique notamment.

Notre conviction profonde est que ce défi est à la fois majeur et permanent, et qu'il ne peut être véritablement relevé qu'avec l'engagement effectif des États et de la Communauté internationale dans son ensemble. Cela ne peut aussi se faire qu'avec une forte implication des organisations non-gouvernementales (ONG), c'est-à-dire des hommes et des femmes organisés, convaincus et motivés, compétents et résolument engagés au service de la dignité humaine partout dans le monde.

En dépit des différences des approches et des sensibilités disciplinaires, les travaux de ce colloque international qui tire à sa fin ont largement validé le constat et la conviction qui sont les nôtres et qui ont été à l'origine de cette manifestation scientifique à laquelle vous nous faites l'immense honneur d'y prendre part.

Que peut-on donc en retenir ?

En effet, en dépit des avancées notoires tant sur le plan conceptuel, normatif qu'opérationnel ; en dépit aussi d'une adhésion formelle massive sur le plan national, régional et international, les droits de l'homme demeurent néanmoins un défi permanent que l'on peut situer à plusieurs niveaux :

Primo, la nécessité d'œuvrer pour une plus grande adhésion, mais une adhésion effective aux droits de l'homme dans leur vocation intrinsèquement universelle. En effet, s'il existe aujourd'hui une importante législation consacrant l'autorité universelle des droits de l'homme, cette importance est à notre avis plus quantitative que qualitative. Car, à y voir de plus près, les instruments généraux et déclaratoires suscitent *a priori* un engouement certain et une adhésion souvent massive. Par contre, s'agissant des instruments plus spécifiques et juridiquement contraignants, l'on observe des réticences et même des tensions parfois fortes dans leur mise en œuvre effective [50].

Cela se traduit généralement par des pratiques rédhibitoires aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, telles que :

- le refus pur et simple d'adhérer, comme c'est le cas de plusieurs Etas membres permanents du Conseil de sécurité par rapport au Statut de Rome de 1998 qui institue la Cour pénale internationale (CPI) ;
- des adhésions assorties de réserves, parfois nombreuses et conséquentes, logiquement paralysantes ;

50. Buhrer J.-C. & Levenson c. B., *L'ONU contre les droits de l'homme* ?, Paris, Mille et Une Nuits, 2003.

- des engagements partiels et/ ou inachevés : signature sans ratification, absence de mesures internes d'application, etc. ;
- des adhésions suivies de menaces de retrait, voire de retrait effectif, etc.

Il s'agit là d'une préoccupation importante et de l'un des défis majeurs au sujet de l'autorité universelle des droits de l'homme. En effet, l'effectivité et la pleine autorité universelle des droits de l'homme dépendent essentiellement de l'engagement des États et du respect de bonne foi des ces engagements [51].

Secundo, la nécessité d'une plus grande appropriation des droits de l'homme par les acteurs de terrain, en sus de l'engagement des États et de la Communauté internationale.

À ce titre, il faut noter que parmi les investissements les plus promoteurs en matière de droits de l'homme que les principaux acteurs doivent encourager, il y a le renforcement des capacités des institutions et des acteurs de terrain, notamment :

- les commissions nationales des droits de l'homme et leurs membres ;
- les organisations non-gouvernementales et leurs membres ;
- le personnel judiciaire, en particulier ceux de la chaîne pénale, et les auxiliaires de justice, y compris ceux qui agissent au titre des coutumes locales ;
- les forces de l'ordre, de sécurité et de défense ;
- les membres des organismes de développement, notamment en milieu rural ;
- le personnel d'éducation, de santé ;
- les autorités traditionnelles et coutumières, etc.

Bref, il s'agit d'investir sans relâche dans le domaine de la formation et de l'éducation aux droits de l'homme.

Tertio, la nécessité d'œuvrer pour un accès effectif aux droits de l'homme, à tous les droits de l'homme : les droits individuels et collectifs (notamment les droits de communautés ethniques, culturelles et religieuses ainsi que les droits des peuples, y compris les peuples autochtones), les droits civils et politiques en même temps que les droits économiques, sociaux et culturels sur la base du principe d'indissociabilité [52].

A ce titre, il importe de veiller en particulier à :

- la disponibilité des recours ;
- l'accès effectif aux recours ;
- la disponibilité des moyens d'accès à ces recours.

Quarto, la nécessité d'un État de droit qui est la condition de possibilité des droits de l'homme et de leur pérennité. Œuvrer pour l'État de droit dans sa double dimension (en y intégrant pleinement les droits de l'homme), à savoir la constitutionnalisation et l'internationalisation de leurs garanties d'effectivité.

Quinto, l'égalité et la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. En effet, ainsi que le dispose l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

51. *Idem.*

52. *cf.* La Déclaration et le Programme d'action de Vienne de 1993, adoptés à l'issue du Sommet mondial des droits de l'homme de Vienne (Autriche) de 1993.

« [Toute] *personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis*[53] ».

Un anniversaire, pour une institution comme la nôtre, surtout trente ans après sa création, c'est forcément un moment de bilan. Mais la célébration des trente ans de l'Institut des droits de l'homme de Lyon lui offre également l'opportunité de se repenser, de se réinventer même, au vu des défis des droits de l'homme aujourd'hui, en vue d'innover et de penser l'avenir.

Quelles peuvent être aujourd'hui les problématiques de mobilisation d'un institut de formation et de recherche comme l'IDHL, qui s'est donné pour mission dès sa création de contribuer à l'émergence d'un monde plus respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans leurs vocation intrinsèquement universelle ?

Nous identifions principalement trois secteurs, auxquels s'ajoute un quatrième (secteur) transversal :

3 La formation initiale

Il s'agira de renforcer nos programmes de formation, en développant davantage les domaines suivants :

- la diplomatie des droits de l'homme ;
- le droit de l'environnement ;
- la justice pénale internationale ;
- la justice transitionnelle ;
- les politiques publiques et la bonne gouvernance ;
- la gouvernance des élections et des pratiques démocratiques ;
- les droits de l'homme et le développement local qui fait l'objet d'un diplôme universitaire (DU) « *Droits de l'homme et Développement local* » que nous avons lancé très récemment, en partenariat avec le Centre d'études pour le développement local (CIEDEL), etc.

4 Les formations délocalisées

Il s'agit principalement de :

- l'expérience acquise grâce à notre programme de formation de formateurs au Maroc, en partenariat avec le Conseil national marocain des droits de l'homme (CNDH), entre 2013 et 2015. Ce programme de formation des acteurs de terrain nous a permis de former une cinquantaine de membres de cet organisme national, venus des 18 provinces du Royaume du Maroc ;
- l'expérience des formations au Qatar avec le Comité qatari des droits de l'homme, notamment les séminaires de formation des cadres de cette institution nationale (en 2010, 2012 et 2015) dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des droits des migrants ;

53. L'alinéa 3 de cet article est encore plus précis : « *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes, qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote* ».

- l'exemple de l'Egypte où il s'agit d'un cycle annuel de formation de formateurs des acteurs du développement local, en partenariat avec le CIEDEL et l'Institut Anaphora du Caire. Ce cycle de formation de formateurs, lancé depuis 2013, se poursuit avec actuellement la quatrième promotion ;
- le Cycle Norbert Kenne de formation de formateurs africains en matière de droits de l'homme, en partenariat avec l'Académie pour la promotion des droits de l'homme en Afrique centrale (APDHAC), qui est une structure spécialisée de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC), et la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FI-ACAT), etc. Ce cycle de formation de formateurs africains nous a permis de contribuer au renforcement des capacités d'environ 300 acteurs de terrain (avocats, magistrats, officiers de police ou de gendarmerie, enseignants, responsables d'ONG...) de 18 Etats du continent, principalement des Etats francophones.

5 Le secteur social et associatif

C'est l'une de missions originelles de l'IDHL avec laquelle il faudra renouer, en vue de répondre aux besoins de formation en matière de droits de l'homme pour les acteurs de terrain ici en France. Le Diplôme universitaire (DU) « *Gestion des conflits, Médiation et Interculturalité* » de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » est une première démarche de réponse à ces besoins qui ne cessent de se manifester auprès de nos deux institutions : l'IDHL et la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* ».

Former des femmes et des hommes *convaincus* de la nécessité de préserver, en tout temps et en tout lieu, la dignité et de la valeur de la personne humaine ; des femmes et hommes *motivés* pour servir l'Humanité au travers des droits fondamentaux de tout être humain ; des femmes et des hommes *compétents* dans le domaine des droits de l'homme, un secteur qui ne cesse de se professionnaliser, etc. Telle est la mission et la vocation de l'Institut des droits de l'homme de Lyon que nous avons déclinée à l'ouverture de nos travaux au travers de ce beau proverbe chinois qui dit justement :

> *Quand tu penses à l'année prochaine, sème une graine,*
> *Quand tu penses à quelqu'un dans dix ans, plante un arbre,*
> *Quand tu penses au siècle prochain, éduque le peuple !*

Éduquer au respect de la dignité et la valeur de la personne humaine, partout dans le monde ! La moisson est si grande qu'il nous faudra sans doute davantage d'ouvriers...

Nous tenons à réitérer, à chacune et à chacun d'entre vous, nos très sincères remerciements pour avoir bien voulu contribué si efficacement à la réussite de ce beau colloque international sur les droits de l'homme comme un défi permanent pour les sociétés et pour la Communauté internationale.

Soyez assurés de notre profonde gratitude.